

Préavis municipal no 71 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katja ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 17, 23, 25 et 29 septembre 2014.

Excusés : Katia Annen, Claudine Bovet et Christian Vernex le 17 septembre
Isabelle Wegmann le 25 septembre

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, et M. Fargeon, municipal responsable du préavis, de leur disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 23 septembre.

Rappel

La vétusté des infrastructures communales équipant le Vieux-Bourg est régulièrement évoquée. En outre, l'hétérogénéité du bâti et du réseau routier ainsi que la dispersion des centres d'intérêt (commerces, administration, ...) est flagrante.

Aspects financiers

Il y a lieu de préciser que l'élément urgent du préavis concerne essentiellement le remplacement des différentes conduites et raccordements, et en particulier la réalisation de la séparation des eaux usées et des eaux de surface. En effet, la commune se trouve en position d'illégalité sur ce dernier point depuis 2011. L'absence de séparatif contraint dès lors la station d'épuration à procéder à un traitement de l'eau de surface (60% de l'ensemble du volume) alors que celle-ci devrait se déverser directement dans le lac. Les boues ne sont alors pas assez sèches et ne peuvent non seulement pas être revendues, mais elles occasionnent des frais d'évacuation. L'APEC envisage ainsi de prélever une taxe de 9 francs par équivalent-habitant (actuellement 14'500), soit un montant d'environ CHF 130'000.- par année.

Préavis municipal no 71 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg

L'ensemble des travaux relatifs au réaménagement du Vieux-Bourg est estimé à 13 millions. Cela représente une somme importante, car la municipalité a jugé nécessaire de penser un projet prenant en compte également l'aménagement en surface. Cependant, et de manière à ne pas se rapprocher trop vite et de trop près du plafond d'endettement, notre exécutif a prévu de répartir ce montant pour moitié sur cette législature et pour l'autre moitié sur la prochaine. Ce sont ainsi 6.5 millions qui seraient engagés dès le milieu de l'année prochaine.

Bien que la réalisation de cette étude soit une nécessité, la COFIN s'est demandée s'il ne serait pas sage de reporter l'ensemble du projet de réaménagement du Vieux-Bourg à la prochaine législature, pour les mêmes raisons qui l'ont fait hésiter sur les conclusions du rapport 70 (étalement des dépenses permettant à l'autofinancement de jouer un rôle de soutien financier et de limiter l'emprunt). Bien que la faiblesse des taux d'intérêt actuels apparaisse comme une opportunité, limitant ainsi les charges liées au service de la dette, la COFIN n'est pas convaincue de l'urgence de démarrer le réaménagement du Vieux-Bourg durant cette législature.

Après de longues discussions, la COFIN s'est rangée du côté des conclusions du préavis, estimant que l'étude pouvait néanmoins être réalisée.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

- vu - le préavis municipal no 71 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

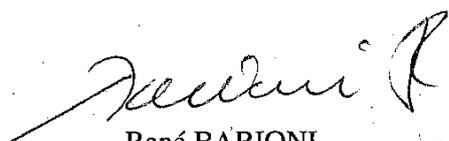
décide

- I. d'accorder le crédit de 513'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre cette étude;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 513'000.-.

Préavis municipal no 71 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg

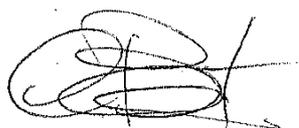


Laurent BACHELARD
1^{er} membre



René BARIONI
Rapporteur

Katia ANNEN



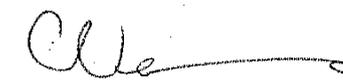
Claudine BOVET



Regina BOVET



Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN

